



**COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES
PROJETS MAJEURS AU TÉMISCAMINGUE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU**

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

**Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de
l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec**

20 novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

1-	PRÉAMBULE	1
2-	MISE EN SITUATION	1
3-	IMPACT	2
4-	PARTENARIAT	3
5-	CONCLUSION	4
6-	RECOMMANDATIONS	5
7-	ANNEXE :	
	a) Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales. (COMAXTEM versus HYDRO-QUÉBEC)	
	b) Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales . (COMAXTEM versus les CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT)	

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

PAR

**LE COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES DES PROJETS MAJEURS
AU TÉMISCAMINGUE**

1. PRÉAMBULE

Permettez-nous de saluer les commissaires, membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que le personnel d'Hydro-Québec, principal concerné dans cette audience et finalement l'ensemble des intervenants.

Le Comité de maximisation des retombées économiques du Témiscamingue est un regroupement autonome de gens de toute allégeance économique et politique dont le mandat est de favoriser et maximiser les retombées des projets de nature économique.

Comaxtem est habilité à agir et à parler pour et au nom des intérêts du Témiscamingue par le biais de son mandat.

2. MISE EN SITUATION

Dès le début du projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze et de la réfection générale de l'évacuateur et des centrales du bassin de l'Outaouais supérieur, Comaxtem a sollicité la

collaboration de la société Hydro-Québec afin qu'un projet de cette envergure soit bénéfique à la population témiscamiennne et par ricochet à l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

La Société Hydro-Québec a répondu positivement, très positivement.

Une entente signée avec Hydro-Québec le 16 février 2001 fait de Comaxtem le guichet unique dans le but d'optimiser les retombées économiques locales et régionales pour l'ensemble du projet. (Cette entente se retrouve à l'annexe A de la présente).

Découlant de cette première entente (et de cette première au Québec) une seconde entente, signée le 12 avril 2001 entre les divers Centres locaux de développement (Val D'or, Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Ville-Marie) et Comaxtem, fait des CLD, les guichets uniques pour chacune des Municipalités Régionales de Comté, permet de canaliser les retombées et d'en faire profiter l'ensemble de la région 08, Abitibi-Témiscamingue. Un agent de chantier, au service de Comaxtem et en poste au chantier, coordonne les ententes. (Cette entente se retrouve à l'annexe B de la présente)

3. IMPACT

À ce jour, le décompte sommaire fait état de retombée potentielle de plus de 4,8M \$ pour le seul item des soumissions accordées, sans compter les achats chantiers et les retombées économiques diverses, non comptabilisées à ce jour.

Au-delà des retombées monétaires quantifiables, les impacts humains sont considérables ;

- La création d'emploi
- Le développement d'expertises durables et exportables
- Le transfert technologique et technique
- L'intérêt manifesté pour le développement de nouveaux créneaux d'activités
- L'intérêt accru pour la formation, l'acquisition de cartes de compétence, le renouvellement du savoir
- La prise de conscience de l'opportunité de briser l'isolement des réserves autochtones et participer au développement de la grande communauté témiscamienne

Nous sommes habitués d'être désignés économiquement et politiquement à titre de région-ressource. Quant à y être, pourquoi ne pas y ajouter la ressource " matière grise ", l'expertise humaine qu'on peut développer chez soi ! Cela ajoute à la qualité de vie et favorise le développement harmonieux des ressources.

Un projet de l'envergure et de la qualité de celui-ci est un facteur indéniable de ce développement collectif.

4. PARTENARIAT

Nous ne voulons pas à ce moment, dissocier le projet de réfection du barrage en enrochement et des digues, de l'ensemble du projet majeur d'Hydro-Québec, concernant le bassin de l'Outaouais supérieur. La pertinence technique vous est déjà acquise et les impacts sur le milieu géophysique, quoique minimes, sont à notre avis, largement corrigés par les mesures correctrices et

compensatoires proposées par la société Hydro-Québec en concertation et en partenariat avec le milieu.

Nous voulons attirer votre attention sur la nécessité de poursuivre les travaux amorcés et ce, dans le respect des gens et de leur environnement.

Les consultations préalables et les ententes signées par Hydro-Québec l'ont été dans un esprit de partenariat et de collaboration. La documentation pertinente nous a été transmise sans hésitation et nos questionnements ont été éclaircis avec honnêteté et transparence.

5. CONCLUSION

Nous aimerions souligner que Comaxtem est un organisme ouvert à tous et que nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des travailleurs et travailleuses en regard de l'accessibilité aux chantiers des Rapides-des-Quinze. Des démarches de sensibilisation, d'information et de recrutement de la main d'œuvre ont été initiées, sans égard des régions d'origine mais avec une insistance particulière ou si vous préférez, un préjugé favorable envers la communauté algonquine. Ce point s'expliquant par la connaissance et l'expérience antérieure acquise par l'agent de chantier qui est fort au courant de la problématique, ayant travaillé pendant plus de dix ans en collaboration avec diverses communautés autochtones ; Crie, Inuit et Algonquine.

Ceci pour vous affirmer que Comaxtem est disposé à promouvoir l'emploi, l'obtention des contrats ou la participation économique de toutes les communautés, collectivement ou individuellement, dans le respect des lois et règlements qui régissent entre autre la santé et la sécurité des travailleurs sur les chantiers.

L'économie du Témiscamingue, le développement du Témiscamingue, l'avenir de nos ressources humaines, passent par des projets de cette nature, par tous les projets de cette nature, afin de pouvoir vivre et grandir de façon dynamique, sereine et responsable, ensemble, chez nous.


6. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que :

- Le B.A.P.E. accorde la priorité aux opinions et aux besoins du Témiscamingue.
- Le B.A.P.E. reconnaisse que les impacts positifs du projet sont largement démontrés.
- Le B.A.P.E. constate la solidarité du Témiscamingue, le partenariat et la collaboration d'Hydro-Québec.
- Le B.A.P.E. recommande positivement le projet et présente au ministre de l'Environnement un avis favorable, reconnaissant la pertinence des travaux pour le Témiscamingue.

Nous vous souhaitons une heureuse réflexion.

*Le Comité de maximisation des retombées
économiques des projets majeurs au Témiscamingue.*


Luc Bergeron, président

Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales

Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

Le 8 février 2001

**Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales
dans le cadre de la réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze
intervenue entre
Le comité de maximisation des retombées des projets majeurs au Témiscamingue
(ci-après "COMAXTEM")
et Hydro-Québec
(ci-après appelée "Hydro-Québec" ou "la société d'état")**

Entendu que:

Hydro-Québec procédera au cours des trois prochaines années à la réalisation d'importants travaux de réfection à l'aménagement des Rapides-des-Quinze:

L'Aménagement des Rapides-des-Quinze est situé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté du Témiscamingue, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue:

Hydro-Québec accepte de mettre en place des mesures d'optimisation des retombées économiques locales des travaux de réfection à l'aménagement des Rapides-des-Quinze, dans la mesure où celles-ci permettent à Hydro-Québec de s'acquitter de ses responsabilités au moindre coût ou selon le meilleur rapport qualité/prix:

Le milieu du Témiscamingue a mis en place une structure vouée à l'optimisation des retombées économiques des projets majeurs se réalisant sur son territoire, en l'occurrence, COMAXTEM;

La communauté régionale de l'Abitibi-Témiscamingue a maintes fois signifié à Hydro-Québec qu'elle souhaite que la société d'état optimise les retombées économiques de ses activités et projets:

Les parties conviennent de ce qui suit:

Hydro-Québec mettra en place des mesures visant l'optimisation des retombées économiques régionales du projet de réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze, notamment dans le contenu de certains des contrats qui s'y rattachent et lors des achats de biens et services réalisés lors du chantier.

Hydro-Québec doit assurer la pérennité de ses installations et ce, de façon efficiente. Ainsi pour la réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze, Hydro-Québec est seule arbitre des mesures et pratiques d'optimisation qui pourront être mises en place, seule responsable du déroulement du processus d'appel d'offres et décidera seule de l'attribution des contrats et achats.

Hydro-Québec reconnaît COMAXTEM comme son partenaire privilégié pour toutes les mesures reliées à l'optimisation des retombées économiques locales et régionales. Ainsi Hydro-Québec informera cet organisme de façon prioritaire des pratiques et mesures mises en place et l'informerá après les concernés, des attributions qui auront été faites. Par ailleurs, Hydro-Québec consultera COMAXTEM sur certaines mesures d'optimisation et sur l'identification de fournisseurs potentiels de la région.

De plus, Hydro-Québec pourra confier à COMAXTEM la responsabilité de la promotion de certaines des mesures d'optimisation envisagées.

COMAXTEM consent à agir comme partenaire privilégié d'Hydro-Québec dans le cadre de la mise en place des mesures d'optimisation. En ce sens, COMAXTEM est responsable d'assurer la liaison avec les Centres locaux de développement (CLD) de chaque Municipalité régionale de Comté (MRC) ainsi qu'avec les représentants des organismes de développement économique des communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue.

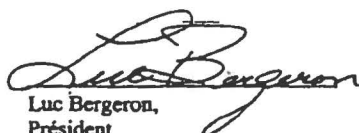
COMAXTEM pourra toutefois pour certaines acquisitions de biens et services, avec l'accord d'Hydro-Québec, référer seulement des fournisseurs ayant leur place d'affaires sur le territoire de la MRC du Témiscamingue.

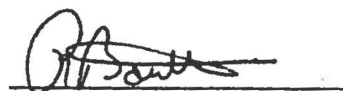
COMAXTEM et Hydro-Québec respecteront toutefois tous les quotas et règles d'attribution faisant l'objet d'une politique, réglementation ou autre entente contractuelle liant Hydro-Québec.

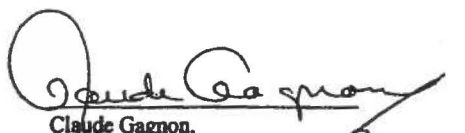
COMAXTEM et Hydro-Québec s'entendent pour annoncer la conclusion de la présente entente excluant la diffusion du document. Hydro-Québec reste responsable de la détermination des moyens de diffusion appropriés.

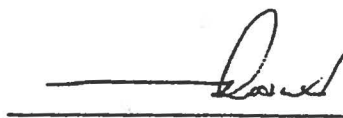
COMAXTEM ET Hydro-Québec conviendront d'un plan d'action précis, dès que possible, après la signature de la présente entente.

En foi de quoi, les parties ont signé, ce vendredi 16 février 2001.


Luc Bergeron,
Président
COMAXTEM


Roger Bouthillette,
Chef centrales Outaouais Supérieur
Hydro-Québec


Claude Gagnon,
Président
Société de développement du Témiscamingue


Daniel Rivard,
Directeur régional La Grande Rivière
Hydro-Québec



**Comité de maximisation des retombées
économiques des projets majeurs
au Témiscamingue**

Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales

Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

Le 4 avril 2001

**Entente de principe sur l'optimisation des retombées économiques locales et régionales
dans le cadre de la réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze
intervenue entre
le Comité de maximisation des retombées économiques des projets majeurs au Témiscamingue
(ci-après appelé « COMAXTEM »)
et
le Centre local de développement de la MRC du Témiscamingue
le Centre local de développement de la MRC d'Abitibi
le Centre local de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest
le Centre local de développement de la MRC de Rouyn-Noranda
le Centre local de développement de la MRC de la Vallée-de-l'Or
(ci-après appelés les CLD)**

Entendu que :

- Hydro-Québec procédera au cours des trois prochaines années à la réalisation d'importants travaux de réfection à l'aménagement des Rapides-des-Quinze;
- L'aménagement des Rapides-des-Quinze est situé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Hydro-Québec accepte de mettre en place des mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales de réfection à l'aménagement des Rapides-des-Quinze, dans la mesure où celles-ci permettent à Hydro-Québec de s'acquitter de ses responsabilités au moindre coût ou selon le meilleur rapport qualité/prix;

Considérant que :

Le milieu témiscamien a mis en place une structure vouée à l'optimisation des retombées économiques des projets majeurs à réaliser sur son territoire, en l'occurrence, Comaxtem;

Les parties conviennent de ce qui suit :

Dans le cadre de ce projet, Comaxtem est reconnu par Hydro-Québec comme son partenaire privilégié pour la mise en place des mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales.

Comaxtem considère, à son tour, les CLD de la région, comme partenaires privilégiés, pour assurer la maximisation des retombées économiques aux niveaux local et régional.

Hydro-Québec est maître d'œuvre du projet.

Les responsabilités de Comaxtem sont :

- 1) En mode appels d'offres :
 - Recommander à Hydro-Québec des mesures visant l'optimisation des retombées économiques locales et régionales;
 - Organiser l'activité de promotion des entrepreneurs lors de la visite terrain obligatoire;
 - Préparer des rapports d'étape et informer les CLD de la progression du projet;
 - Accueillir et gérer le « fichier régional des fournisseurs ».

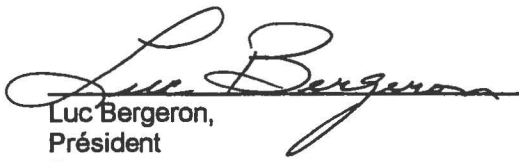
2) En mode chantier :

- Participer aux réunions de chantier;
- Recueillir les besoins des entrepreneurs et assurer le suivi;
- Participer à l'étape de contrôle;
 - a) Recueillir les informations quant aux retombées économiques en mode chantier ;
 - b) Émettre les recommandations afin d'assurer les meilleures retombées économiques locales et régionales dans les projets futurs.

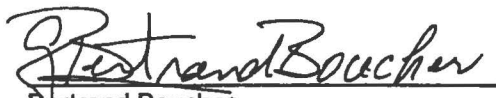
Les responsabilités de chacun des CLD sont :


- Transmettre à Comaxtem le « fichier des fournisseurs » de son territoire;
- Inviter les entrepreneurs généraux et les sous-traitants de son territoire à participer à la visite terrain obligatoire;
- Participer à toute activité visant à assurer les meilleures retombées économiques régionales.

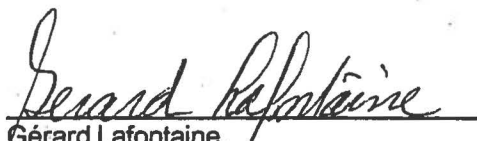
En foi de quoi, les parties ont signé, ce jeudi 12 avril 2001.


Luc Bergeron,
Président
Comaxtem


Valérie Jacob,
Présidente
CLD de la MRC d'Abitibi


Bertrand Boucher,
Président
CLD de la MRC Rouyn-Noranda


Gilbert Rivard,
Président
CLD de la MRC d'Abitibi-Ouest


Gérard Lafontaine,
Président
CLD de la MRC de la Vallée-de-l'Or


Jean-Luc Baril,
Président
CLD de la MRC du Témiscamingue